

Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par voie d'exeat-ineat

Rentrée 2020

Dans le respect des orientations ministérielles fixées par la note de service nationale n° 2019-163 du 13 novembre 2019, un mouvement interdépartemental complémentaire est organisé dans le département en tenant compte de l'équilibre postes-personnels.

Les enseignants souhaitant demander une mutation pour un autre département adresseront à la

**DSDEN – division des ressources humaines - service enseignement 1^{er} degré public
5 place Beauchamp BP 419 70013 Vesoul Cedex**

- une demande manuscrite d'exeat adressée à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône;
- une demande manuscrite d'ineat adressée à monsieur (ou madame) l'inspecteur (trice) d'académie, directeur (trice) académique du (ou des) département(s) souhaité(s) (autant de demandes d'ineat que de départements demandés).

Les candidats joindront à ces courriers :

- les justificatifs correspondant au motif de la demande d'exeat (précisés dans la note de service nationale n° 2019-163 du 13 novembre 2019 à laquelle les intéressés sont invités à se reporter)
- leurs coordonnées postales, électroniques et téléphoniques permettant de les joindre rapidement.

**En aucun cas les demandes ne doivent être adressées directement
à la DSDEN du département souhaité.**
